



Commune de Château-Thébaud
Communauté d'agglomération Clisson,
Sèvre-Maine l'Aggloh
Canton de Vertou-Vignoble
Arrondissement de Nantes
Département de Loire-Atlantique

Nombre de membres dont le conseil
municipal doit être composé : 23
Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers qui assistaient à la
séance : 16

**CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU
LUNDI 10 SEPTEMBRE 2018**

Le cinq septembre deux mille dix-huit le Conseil Municipal a été convoqué pour se réunir à la Mairie en session **ordinaire** le dix septembre deux mille dix-huit.

Le Maire,

Le dix septembre deux mille dix-huit à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LOYER, Maire,
Procès-verbal affiché le 14 septembre 2018

Étaient présents :

M. Jean-Paul Loyer	M. Roger Tual	M. Pascal Lamy
M. Alain Blaise	M. Nicolas Touzeau	M. Thierry Cochin
Mme Valérie Lecornet	Mme Marine Sahraoui	Mme Marie-Claire Moriceau
M. Jean-Luc Billet	M. Patrick Gouraud	M. Christophe Prud'homme
M. Jean-Michel Boussonnière	M. Christophe Mathé	
Mme Lysiane Degosse	Mme Laurence Lehucher	

Absents :

Mme Jacqueline Levesque qui a remis un pouvoir à M. Jean-Paul Loyer
Mme Viviane Hermon qui a remis un pouvoir à Mme Valérie Lecornet
Mme Carine Mollat qui a remis un pouvoir à M. Christophe Mathé
Mme Sandrine Poiron qui a remis un pouvoir à Mme Marine Sahraoui
Mme Karine Delporte qui a remis un pouvoir à M. Alain Blaise
M. Alain Gillardeau
M. David Bulteau

Secrétaire : M. Nicolas Touzeau

M. le Maire ouvre la séance.

M. le Maire demande s'il y a des remarques sur la rédaction du compte-rendu de la réunion du 9 juillet 2018. Il n'y a pas de remarque des conseillers, à l'unanimité (21 votants), le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** la rédaction du compte-rendu de la réunion du 9 juillet 2018.

1 Communauté d'Agglomération : Projet de schéma de mutualisation

M. le Maire présente le projet de schéma et en particulier les thématiques prioritaires identifiées par les maires, faisant suite à un questionnaire retourné par les communes.

Il fait part de l'intérêt de la démarche en rappelant qu'un tel schéma constitue une obligation pour l'agglomération et souligne aussi les difficultés de mettre en œuvre une mutualisation répondant aux attentes de tous avec 16 communes et 1 intercommunalité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (21 votants), le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** le projet de schéma de mutualisation présenté par la communauté d'agglomération, Clisson Sèvre & Maine.

2 Communauté d'Agglomération : Projet de pacte fiscal et financier

M. BOUSSONNIERE présente le pacte financier et fiscal proposé par la commission finances et le conseil des maires de l'agglomération. Ce pacte ne constitue pas une obligation légale mais il permet de fixer un cadre dans les domaines suivants : calcul des attributions de compensation, détermination des fonds de concours et de la répartition du FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales). Par ailleurs il s'agit de mettre en œuvre un observatoire fiscal et financier, un PPI de territoire (plan pluriannuel d'investissement) et une stratégie de partage fiscale (taxe d'aménagement en particulier) et enfin d'optimiser les financements (subventions) des projets intercommunaux et communaux. Les conseillers font part de certaines réserves concernant la grande disparité des attributions de compensation et des attributions négatives. Une remise à plat aurait dû être opérée à l'occasion de la fusion.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (21 votants), le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** le pacte financier et fiscal présenté par la communauté d'agglomération, Clisson Sèvre & Maine.

➤ **EMET** une réserve sur les attributions de compensation dont les montants sont basés sur des calculs différents entre les deux anciennes intercommunalités et datant de 2001, qui n'ont plus aucun rapport avec la fiscalité d'entreprise perçue aujourd'hui sur les territoires communaux.

➤ **SOLLICITE** une remise à plat du calcul des attributions de compensation compte-tenu en particulier de l'effet pervers des attributions négatives.

3	Protection sociale complémentaire - Convention de participation prévoyance avec le centre de Gestion de Loire-Atlantique
----------	---

Vu la délibération en date du 11 décembre 2017, du conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire Atlantique qui a, conformément à l'article 25 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, décidé d'engager une consultation en vue de conclure une convention de participation avec un opérateur pour le risque prévoyance et pour le compte des collectivités et établissements publics lui ayant donné mandat (environ 210).

Vu la délibération du conseil municipal du 15 janvier 2018, associant la commune à la consultation ;

Suite à la diffusion de l'appel à concurrence cinq propositions ont été reçues et étudiées avec attention au regard des critères retenus : rapport garanties/taux, degré effectif de solidarité, maîtrise financière du contrat, moyens pour les plus exposés, qualité de gestion du contrat.

Les membres du comité technique départemental ont émis un avis sur les offres présentées lors de leur réunion du 23 mai 2018.

Les membres du conseil d'administration ont, au cours de leur réunion du 04 juillet dernier, décidé d'attribuer l'offre au groupement formé par l'assureur A2VIP et le gestionnaire COLLECTEAM (choix identique à l'avis formulé par le comité technique départemental).

Il est rappelé que les collectivités peuvent, en application de l'article 22 bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, contribuer au financement des garanties de la protection sociale complémentaire auxquelles leurs agents adhèrent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Les caractéristiques du contrat sont les suivantes :

Risques garantis	Taux de cotisation	Niveau de garantie	Adhésion
Incapacité de travail	0.78%	95%	obligatoire

Invalidité permanente	0.35%	80%	
Décès	0.25%	100%	
Frais d'obsèques		1 PMSS	
<i>total</i>	<i>1.38%</i>		
Perte de retraite	0.10%	6 PMSS	facultative

- le contrat est conclu pour une période de 6 ans soit du 01/01/2019 au 31/12/2024
- le contrat est à adhésions facultatives
- les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public ou de droit privé peuvent adhérer
- l'assiette de cotisation est celle retenue par l'employeur : soit traitement brut indiciaire + NBI soit traitement brut indiciaire + NBI + RIFSEEP
- pas de questionnaire médical pour : adhésion dans les 6 mois à compter de la date d'effet du contrat ou de recrutement
- questionnaire médical : si adhésion après les 6 mois de la date effective du contrat ou de recrutement

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (21 votants), le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE :**

- l'adhésion de la commune à la convention de participation prévoyance proposée par le centre de gestion et dont l'assureur est A2VIP et le gestionnaire COLLECTEAM
- dit que la cotisation de l'agent sera calculée sur le traitement de base + NBI + RIFSEEP
- disent que la participation financière mensuelle par agent sera de 11,50€ bruts

➤ **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention.

4	Décision modificative n° 2 au budget commerces de proximité 2018
----------	---

M. BOUSSONNIERE précise que suite à un sinistre dans le tabac-presse, il a été nécessaire de faire réparer une fenêtre, or la provision, en recettes et en dépenses au budget prévisionnel, n'est pas suffisante : 2 910€ HT de réparation (remboursement assurance avec franchise de 200€)

Par ailleurs il est prévu d'ajuster l'emprunt à contracter suite aux notifications de subventions à percevoir (Région : 12 000€ et FISAC : 19 900€)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (21 votants), le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** la décision modificative suivante :

Section fonctionnement									
Dépenses					Recettes				
Objet	Compte	vote au BP	Besoin	montant à voter en DM	Objet	Compte	vote au BP	Besoin	montant à voter en DM
Charges à caractère général	11	3 500,00 €	6 210,00 €	2 710,00 €	Produits exceptionnels	77	- €	2 710,00 €	2 710,00 €
réparation Tabac Presse	615221	1 000,00 €	3 710,00 €	2 710,00 €	remboursement assurance	7788	- €	2 710,00 €	2 710,00 €
Total				2 710,00 €	Total				2 710,00 €

Section investissement									
Dépenses					Recettes				
Objet	Compte	vote au BP	Besoin	montant à voter en DM	Objet	Compte	vote au BP	Besoin	montant à voter en DM
					Subventions d'investissement	13	20 000,00 €	31 900,00 €	11 900,00 €
					Subvention Département Fisac	1323	20 000,00 €	19 900,00 €	100,00 €
					subvention Région	1322	- €	12 000,00 €	12 000,00 €
					Emprunt	16	50 759,86 €	38 859,86 €	11 900,00 €
Total				- €	Total				- €
Total général				2 710,00 €	Total général				2 710,00 €

M. BLAISE précise que dans le cadre d'un départ en retraite la municipalité a souhaité professionnaliser et réorganiser le service scolaire. Aussi il est proposé une modification de poste avec la création d'un poste d'ATSEM, de façon que les 3 classes maternelles de l'école publique soient encadrées par du personnel au grade de référence, ce qui n'était pas le cas pour 1 classe jusqu'à présent.

Par ailleurs il convient d'approuver la création d'un poste en contrat aidé (PEC : parcours emploi compétence) au sein du service enfance jeunesse.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (21 votants), le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la création d'un poste d'ATSEM à compter du 5 novembre 2018 et la suppression d'un poste d'adjoint technique (21,55h) à compter du 1^{er} novembre 2018.
- **APPROUVE** la création d'un poste en contrat PEC (parcours emploi compétence) de 20h hebdomadaire, au sein du service enfance jeunesse, à compter du 1^{er} septembre 2018.
- **APPROUVE** le tableau des effectifs suivants (effet au 5 novembre 2018) :

Grade	Echelle	Cat.	Nbre /grade/h	Service	durée de service (en h)
Attaché principal	A2	A	1	Administratif	35
Rédacteur principal de 2ème classe	B1	B	1	Administratif	35
Rédacteur	B1	B	1	Administratif	35
Adjoint administratif principal 2ème classe	C2	C	1	Administratif	35
Adjoint administratif territorial	C1	C	1	Administratif	8
Animateur principal de 1ère classe	B3	B	1	Animation	35
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C2	C	1	Animation	35
Adjoint d'animation territorial 2ème classe	C1	C	1	Animation	35
Adjoint d'animation territorial 2ème classe	C1	C	1	Animation	22
Adjoint d'animation territorial 2ème classe	C1	C	3	Animation	28
Technicien principal 1ère classe	B3	B	1	Technique	35
Adjoint technique principal de 1ère classe	C3	C	1	Technique	35
Adjoint technique territorial	C1	C	3	Technique	35
Adjoint technique principal de 2ème classe	C2	C	1	Scolaire	33,5
Adjoint technique territorial	C1	C	1	Scolaire	19
Adjoint technique territorial	C1	C	1	Scolaire	16,3
Adjoint technique territorial	C1	C	1	Scolaire	24
Adjoint technique territorial	C1	C	1	Scolaire	16
Adjoint technique territorial	C1	C	1	Scolaire	13
Adjoint technique territorial	C1	C	1	Scolaire	27
Adjoint technique territorial	C1	C	3	Scolaire	30
Adjoint technique territorial	C1	C	1	Scolaire	17,5
ATSEM principal de 1ère classe	C3	C	1	Scolaire	29,7
ATSEM principal de 2ème classe	C2	C	1	Scolaire	29,7
ATSEM	C1	C	1	Scolaire	29,7
Adjoint du patrimoine	C1	C	1	Bibliothèque	12
Total			32		

Contrats de droit privé

Agent d'animation en Emploi d'avenir		C	1	animation	35
CDD		C	1	animation	30
PEC		C	1	animation	20

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **M. BLAISE** informe le conseil qu'une nouvelle directrice (Mme Puchot) a été nommée au sein du groupe scolaire public.
Les effectifs des 2 établissements sont stables avec environ 340 enfants.
Au niveau périscolaire les effectifs ont connu une forte progression du fait notamment de l'avancement de l'heure de sortie de classe (16h15). Ceci nécessite des animateurs complémentaires.

- **Mme LECORNET** indique que le nouveau sol de la salle des sports est en service, avec la satisfaction des utilisateurs.
A noter dans l'agenda :
 - Inauguration de l'extension du restaurant scolaire-accueil périscolaire le samedi 13 octobre 2018 à 10h30, précédée d'une porte ouverte à partir de 9h.
 - Repas des aînés : samedi 3 novembre
 - Journées du patrimoine : 15/16 septembre (expo et rando sur la commune)

- **M. BILLET** rend compte des principaux travaux de l'été : carrefour de la Poterie, trottoirs de la rue Abbé Ménardeau, aménagement des Brosses, effacement de la ligne haute-tension du Coteau-Monnier,...

- **M. le Maire** indique que le travail d'étude hydraulique du secteur Pouvellerie-Chassis démarre cette semaine, pour s'achever en principe en fin d'année.

- **M. TOUZEAU** signale le problème des sacs jaunes laissés sur la rue. Il est rappelé qu'ils doivent être déposés uniquement le jour de collecte. Une information a été faite aux riverains concernés.

Fin de réunion : 22 h 10

SIGNATURES

	NOM ET PRÉNOM	Signatures		NOM ET PRÉNOM	Signatures
M.	Jean-Paul Loyer		Mme	Sandrine Poiron	
Mme	Jacqueline Levesque		M.	Patrick Gouraud	
M.	Alain Blaise		Mme	Karine Delporte	
Mme	Valérie Lecornet		M.	Christophe Mathé	
M.	Jean-Luc Billet		Mme	Laurence Lehucher	
Mme	Viviane Hermon		M.	Pascal Lamy	
M.	Jean-Michel Boussonnière		Mme	Carine Mollat	
Mme	Lysiane Degosse		M.	Thierry Cochin	
M.	Roger Tual		Mme	Marie-Claire Moriceau	
M.	Nicolas Touzeau		M.	Christophe Prud'homme	
Mme	Marine Sahraoui		M.	David Bulteau	
M.	Alain Gillardeau				